

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 février 2008**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**TRA 003-264/08/CC**

**■ EUROMEDITERRANNEE - Réalisation du parc de stationnement Arvieux à Marseille (2ème arrdt) - Affectation de revalorisation de l'Autorisation de Programme**

**DIFRA 08/685/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par convention de partenariat et de financement n° 04 /1082 en date du 2 juin 2004, la Communauté urbaine a contractualisé sa participation financière à hauteur de 55% pour la réalisation du parc de stationnement Arvieux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAEM.

Depuis, l'EPAEM nous a fait part de nouvelles évolutions qui ont été constatées comme le volume important de terres polluées à évacuer, la réévaluation des provisions pour révision de prix et des modifications liées à la future exploitation du parking en délégation de service public, qui entraînent un surcoût.

Ainsi, par le coût prévisionnel du parc de stationnement Arvieux doit être réévalué de 10 692 000 € HT à 10 882 000 € HT.

Ces surcoûts sont en partie couverts par la provision de prix pour aléas, mais nécessitent une augmentation du coût prévisionnel de l'ouvrage qui a pu être limitée de ce fait à 190 000,00 € HT.

Considérant que la participation financière de la Communauté urbaine est fixée au taux de 55 %, il est nécessaire de réajuster sa participation pour un montant de 104 000 € HT.

A cet égard, le Conseil de Communauté de ce jour doit approuver l'avenant N°2 à la convention de Financement prenant en compte le nouveau coût prévisionnel du parking Arvieux.

Le montant de la participation financière de la Communauté urbaine s'élève désormais à 5 985 000 € HT, il convient dès lors, d'augmenter l'autorisation de programme de 5 881 000 € à 5 985 000 €.

La création de l'augmentation de l'autorisation de programme est présentée au Conseil de ce jour dans la délibération cadre des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'Autorisation de Programme concernant la réalisation du parking Arvieux afin de tenir compte de l'évolution des coûts.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de la revalorisation d'une Autorisation de Programme pour un montant de 104 000 € faisant passer celle-ci de 5 881 000 € à 5 985 000 € concernant l'opération de réalisation du parc de stationnement Arvieux à Marseille (2<sup>ème</sup> arrondissement).

**Article 2 :**

Les crédits sont inscrits aux budgets 2008 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : FC 04/00187 – Nature : 20417 – Fonction : 822 – Sous politique : C350 répartis prévisionnellement comme suit :

- Exercices antérieurs : 2 966 000,00 €
- CP 2008 : 1 151 000,00 €
- CP suivants : 1 868 000,00 €

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Transports

Renaud MUSELIER

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN